AFFAIRE N°20 - Autorisation d'effectuer le paiement du terrain POTHIN Joseph Juno situé dans la Z.A.D. de Moufia.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour permettre à la Société d'Equipement du Département de la Réunion de poursuivre sa mission de bureau foncier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement du terrain de Monsieur POTHIN situé dans la ZAD de Moufia, dont les caractéristiques sont précisées ci-après ainsi que la note d'honoraire du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

=======================================		<u> </u>	
SECTION		: PROPRIETAIRE : DOMA	INE : PRIX DE VENTE
: BI 9 : partie	: 1 039 m2 :	:M. POTHIN Joseph Juno: 130	000 F: . 130 000 F

La dépense est prévue sur l'emprunt contracté auprès de la CDC pour la constitution de réserves foncières.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE. Saint Denis, le Mer mans 1976

Loui le Prefet

Le Sevelaire Général

Lugui: C. D. ALEX

Pour ropre entifiée conforme

Le Direction des Ginances et des

Collectivités docales p. i.

C. BEDIER